

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

| | |
|-----------------|-----------------|
| Municipalité | Date du scrutin |
| La Présentation | 2025 11 02 |
| | Année Mois Jour |

Je, Josiane Marchand, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Jean Provost
Prénom Nom

| | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de | ➔ | <input type="checkbox"/> mairesse ou maire |
| OU | | <input checked="" type="checkbox"/> conseillère ou conseiller |
| <input checked="" type="checkbox"/> est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de | | <u>6</u> Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro) |

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

208 rang des Grands-Étangs La Présentation (Québec) J0H 1B0
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

SIGNATURE

Marchand

Présidente ou président d'élection

2025-10-03

Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.